

Construction d'une mini-centrale hydroélectrique sur la rivière UBE, dans la région des monts Rumpi : étude des impacts sur les reliques forestières et les activités de production

*Daniel CHOLOM PUEWE
Environnementaliste, EGIS-Cameroun
Cameroun*

Daniel CHOLOM PUEWE

Daniel CHOLOM PUEWE est titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées en Sciences de l'Environnement et d'une Maîtrise en Écologie Botanique occupe actuellement la fonction d'environnementaliste à Egis Cameroun, après avoir passé 4 ans à la tête du département environnement à LE COMPETING BET. Il est membre de l'Association Camerounaise des Évaluations Environnementales. Daniel CHOLOM PUEWE a conduit en qualité de chef de projet plusieurs EIE dans le domaine des infrastructures, de l'énergie et de la forêt. Certaines études pilotées par lui ont servi d'étude de cas lors des sessions du « module résident en évaluation environnementale » du MOGED de l'IEPF à Yaoundé, notamment en 2007, 2008 et 2010.

Résumé

Le Cameroun possède le deuxième potentiel hydroélectrique d'Afrique, mais la problématique de l'électrification rurale demeure d'actualité. Suite à la volonté du gouvernement de renforcer l'accès à l'énergie électrique et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, il a été envisagé la construction d'une minicentrale hydroélectrique d'une puissance de production de 2,4MW sur la rivière Ubè, dans le Département de la Mémé (Chef-lieu Kumba), Région du Sud-Ouest. Les résultats escomptés sont :

- amélioration de l'accès au service électrique en zone rurale;
- offrir une alternative l'usage du bois pour sécher le cacao.

Les groupes cibles du projet sont :

- 10 000 ménages ruraux dans 100 localités;
- 1 000 promoteurs locaux d'activités génératrices de revenus;
- 50 unités agro-industrielles et PME du secteur de l'énergie.

La minicentrale hydroélectrique sera aménagée « au fil de l'eau » et exploitera la différence de potentiel créée par la succession de trois chutes d'eau naturelles d'une hauteur cumulée de 44m. Le schéma d'aménagement prévoit les équipements de drainage d'eaux, de production et distribution d'énergie hydroélectrique.

L'étude a été menée conformément à la réglementation en vigueur, selon une méthodologie basée sur les corrélations à l'intérieur des matrices adaptées de Léopold, d'Hydro-Québec, la fiche d'impact de Pierre André et les outils de la MARPP.

La végétation originelle appartient au domaine de la forêt dense humide toujours verte guinéo-congolaise. La principale activité des populations étant la cacaoculture, les reliques de forêts restantes sont surexploitées par les coupes de bois pour le séchage du cacao.

Les impacts positifs identifiés sont :

- amélioration du cadre de vie par l'accès quotidien de l'énergie électrique;
- réduction de l'usage des sources d'énergie non renouvelable (hydrocarbures) et le bois;
- développement des activités de production, notamment le séchage du cacao, et les métiers du secteur informel (soudure électrique, couture, etc.).

Les impacts négatifs les plus représentatifs sont :

- atteinte à la biodiversité;
- perte de végétation et de culture;
- perte du potentiel touristique de la localité.

Des mesures ont été identifiées pour gérer les impacts, un PGES a été proposé et son coût de mise en œuvre s'élève à 310 740 000 F.CFA.

L'étude a permis de déceler l'influence ravageuse du séchage du cacao à l'aide du bois sur les changements climatiques et révèle l'importance des énergies renouvelables dans le concept de développement durable.